

CONDUITE DES ANIMAUX

La conduite en bandes est le socle de l'équilibre sanitaire et immunitaire d'un élevage. Des animaux de bandes différentes ont des statuts sanitaires et immunitaires différents puisqu'ils n'ont pas été élevés dans les mêmes conditions. Chaque animal acquiert ainsi sa propre immunité selon les germes avec lesquels il est en contact au cours de sa vie. Ainsi des contacts entre des animaux issus de truies, de rangs de portée, de cases ou de salles différents peuvent déclencher des pathologies.

Mise en pratique pour les truies

Pour respecter la conduite en bandes, certaines règles de base doivent être appliquées :

Grouper au maximum les mises bas d'une bande

Cette pratique assure un écart d'âge réduit entre les porcelets de la bande. Ceci passe par la synchronisation des chaleurs des cochettes lors de leur introduction dans le troupeau mais également par la maîtrise de la reproduction, en particulier l'intervalle sevrage-saillie fécondante.

A savoir : le délai de venue en chaleur dépend largement de la conduite en maternité. Des apports alimentaires insuffisants, une perte d'état excessive, des perturbations de l'allaitement (truies ou porcelets malades), des sevrages partiels, peuvent retarder ou décaler les venues en chaleur.

Synchroniser les truies en retour en chaleur avec leur nouvelle bande

Pour les conduites en 7, 20 ou 21 bandes, les retours cyclés sont automatiquement synchronisés avec une bande suivante. Par contre, pour les conduites en 4, 5 ou 10 bandes ou pour les retours décyclés, ce n'est pas le cas. Selon la situation, la truie concernée est alors réformée ou re-synchronisée par un traitement hormonal.

Respecter le nombre de mises bas théorique

Ce nombre est défini par la chaîne de bâtiments, c'est-à-dire les nombres de places en maternité, post-sevrage et engraissement. L'augmentation des performances en maternité et/ou un remplissage excessif des maternités tampons vont entraîner un nombre de porcelets sevrés supérieur aux capacités d'accueil avec, pour conséquence, des mélanges de bandes et/ou des surdensités. Une solution est de réformer les truies gestantes surnuméraires après le contrôle échographique et/ou de vendre des porcelets.



Mise en pratique pour les porcs en croissance

Allotement des animaux

Un allotement se fait selon 2 règles :

- 2 ou 3 portées maximum par case
- Regrouper les animaux selon le rang de portée de la truie : cochettes / rang 2 - 3 / rang 4 - 5 / rang > 5 en veillant tout particulièrement à ne pas mélanger les animaux issus de cochettes ou de sevrage précoce avec ceux issus d'autres portées



➤ **Après l'allotement, il faut limiter le remélange des animaux de cases différentes en post-sevrage et en engraissement.**

Cohérence de la chaîne de bâtiments

Inadéquation avec la taille des bandes

Exemple 1 : Capacité d'accueil par salle < Taille de la bande → surdensité permanente

➤ **Il faut privilégier soit une diminution du nombre de truies à la mise bas, soit une vente de porcelets au sevrage.**

Exemple 2 : Capacité d'accueil par salle > Taille de la bande → mélange possible avec les fins de lot des bandes précédentes

➤ **Il faut privilégier une conduite en bandes permettant de remplir entièrement les salles par des animaux de la même bande.**

Inadéquation avec les performances de croissance

Si les croissances en post-sevrage et en engraissement sont faibles, plusieurs problèmes se posent :

- Vide sanitaire trop court : risque de rentrer les porcs de la bande suivante dans une salle encore humide, voire non nettoyée
- Mélange de bandes : pour respecter la gamme de poids, les fins de lots d'une bande redoublent dans la bande suivante. C'est une pratique à risque.
- Départ de porcs légers à l'abattoir : pénalités financières (non respect de la gamme de poids)

Organisation et pratiques à risque

- Réduire l'âge au sevrage : santé digestive fragile et statut immunitaire en construction
- Installer des parois ajourées entre deux cases : favorise les contaminations entre les animaux de cases différentes
- Concevoir des cases ou des salles de grande taille (respectivement > 25-30 porcs et > 150 porcs)
- Pratiquer le tassage-détassage si cela conduit à regrouper un trop grand nombre de portées dans la même case

